

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 14h00

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Date de la convocation : le 5 avril 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Colette GROIZARD, Fabrice ROUSSEAU, Marie-Henriette ELIE, Christianne COGNEE, Christiane FOURAGE, Lucienne CHARON, Danielle COMBE

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Juliette SEGUIN (pouvoir donné à Catherine COESLIER), M. Guy ATLE (pouvoir donné à Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Madame Colette GROIZARD

DEL2024-014 : Modification du tableau des effectifs

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil d'administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Président,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 12/04/2024 comme suit :

Grade/Emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché	A	1	0
Rédacteur	B	1	0
Adjoint administratif territorial	C	2	1
TOTAL		4	1
SECTEUR SOCIAL			
Aide-soignant territorial de classe normale	C2	2	2
TOTAL		2	2
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	C1	5	1
TOTAL		5	1
TOTAL GENERAL		11	4

- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la résidence autonomie "La Rocterie" sont abrogées à compter du 12/04/2024,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 26/04/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le 26/04/2024

Le Président,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance
Colette GROIZARD